CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE R[illegible]ONS

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260113-DELIB1-DE

Séance du 13 janvier 2026

Membres afférents au Conseil Municipal		part aux votes
15	13	10

Date de convocation : 7 janvier 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le treize janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, , Philippe GAUTIER, Jean Pierre PAUMIER, Thierry NEGARET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Christiane LE BARS, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC

Absents excusés

Didier GEORGELIN qui donne procuration à Ronan ALLARD
Matthieu LE DINAHET qui donne procuration à Océane PINABEL
Hélène STEVENS qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Andréa LE GAC a été élue.

1- Acquisition d'un robot de tonte pour les espaces verts communaux

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la nécessité de faciliter le travail de l'agent communal et de réduire la pénibilité liée à l'entretien des espaces verts,
Considérant l'intérêt de l'acquisition d'un robot de tonte,
Après en avoir délibéré,
Décide l'acquisition d'un robot de tonte,
Fixe le montant maximum de la dépense à 8 000 € HT,
Autorise Monsieur le Maire à engager la dépense et à signer tout document afférent.
Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLESIDY Côtes d'Armor

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le